

CYCLISME - ROUTE

FONCTION	TYPE D'ÉPREUVES					
	CALENDRIER UCI WORLD TOUR	CALENDRIER PROSERIES 1 ET 2	CALENDRIER UCI HOMMES & FEMMES JUNIORS FEMMES ÉLITE	CALENDRIER FFC (12 ET +)	OFFICIELLES FFC	CALENDRIER RÉGIONAL
ARBITRES (membres du jury avec Présidence UCI), INSPECTEURS ANTIDOPAGE UCI	160 €	105 €	105 €			
JUGES AUX ARRIVÉES ET CHRONOMÉTREURS FÉDÉRAUX OFFICIAINT DANS LES COLLÈGES CI-DESSUS	105 €	105 €	105 €			
ARBITRES COMPLÉMENTAIRES MOTO, INSPECTEUR ANTIDOPAGE DÉSIGNÉ PAR LA FFC OFFICIAINT DANS LE COLLÈGE CI-DESSUS	80 €	80 €	80 €			
PRÉSIDENT DU JURY OU INSPECTEUR ANTIDOPAGE DÉSIGNÉS PAR LA FFC				80 €		
AUTRES MEMBRES DU COLLÈGE (désignation régionale)				Selon tarif régional en vigueur		
PRÉSIDENT + AUTRES MEMBRES DU COLLÈGE DÉSIGNÉS PAR LA FFC					80 €	
AUTRES MEMBRES, DÉSIGNATION COMPLÉMENTAIRE RÉGIONALE					50 €	
ESCORTE CONTRÔLE ANTIDOPAGE	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €	Selon tarif régional en vigueur
TOUTE DÉSIGNATION						Selon tarif régional en vigueur

Renseignements divers :

- L'organisateur est tenu de fournir, si nécessité (déplacement éloigné), l'hébergement (chambre + dîner), dès la veille de l'épreuve pour toutes les épreuves par étapes des calendriers nationaux et internationaux, ainsi que pour les courses d'une journée nécessitant la présence des officiels pour cause de réunion des directeurs sportifs, la veille de l'épreuve (UCI, World Tour, ProSeries, Classe 1 et 2).
- Montant de l'indemnité kilométrique FFC : **0,33 €** (plafonné à 1000 km Aller/Retour). Détailler le nombre de kilomètres et le trajet.
- Les plafonds de remboursement des hôtels sont de **100 € TTC/nuît** (petit déjeuner inclus) en Ile-de-France et **80 € TTC/nuît** (petit dej inclus) en province.
- Remboursement des frais de repas (si non fourni par les organisateurs), plafonnés à **24 Euros**. Ce montant ne s'appliquant pas aux arbitres désignés dans les épreuves avec présidence du collège nommée par l'UCI (World Tour, ProSeries, 1 & 2). Pour les déplacements supérieurs à 500 km, l'indemnité est fixée à une 1/2 vacation, si le retour s'effectue le lendemain de l'épreuve pour nécessité d'éloignement ou d'impossibilité d'utilisation des transports en commun, le jour de l'arrivée de l'épreuve.
- Les notes de frais devront être **saisies dans l'outil dématérialisé Captio** avec les justificatifs scannés qui s'y rapportent.

CYCLISME - PISTE

FONCTION	TYPE D'ÉPREUVES					
	CALENDRIER UCI COUPE DU MONDE	CALENDRIER UCI CLASSE 1	CALENDRIER UCI COUPE DE FRANCE	CALENDRIER FFC	OFFICIELLES FFC CHPT DE FRANCE COUPE DE FRANCE	CALENDRIER RÉGIONAL
ARBITRES (membres du jury avec Présidence UCI), INSPECTEURS ANTIDOPAGE UCI	105 €	105 €	80 €			
JUGES AUX ARRIVÉES ET CHRONOMÉTREURS FÉDÉRAUX OFFICIAINT DANS LES COLLÈGES CI-DESSUS	105 €	105 €	80 €			
ARBITRES COMPLÉMENTAIRES DÉSIGNÉ PAR LA FFC OFFICIAINT DANS LE COLLÈGE CI-DESSUS	80 €	80 €	80 €			
PRÉSIDENT DU JURY OU INSPECTEUR ANTIDOPAGE DÉSIGNÉS PAR LA FFC				80 €	80 €	
AUTRES MEMBRES DU COLLÈGE (désignation régionale)				Selon tarif régional en vigueur	Selon tarif régional en vigueur	
PRÉSIDENT + AUTRES MEMBRES DU COLLÈGE DÉSIGNÉS PAR LA FFC					80 €	
ESCORTE CONTRÔLE ANTIDOPAGE	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €	Selon tarif régional en vigueur
TOUTE DÉSIGNATION						Selon tarif régional en vigueur

Renseignements divers :

- L'organisateur est tenu de fournir, si nécessité (déplacement éloigné), l'hébergement (chambre + dîner), dès la veille de l'épreuve pour toutes les épreuves des calendriers nationaux et internationaux.
- Montant de l'indemnité kilométrique FFC : **0,33 €** (plafonné à 1000 km Aller/Retour). Détailler le nombre de kilomètres et le trajet.
- Les plafonds de remboursement des hôtels sont de **100 € TTC/nuît** (petit déjeuner inclus) en Ile-de-France et **80 € TTC/nuît** (petit dej inclus) en province.
- Remboursement des frais de repas (si non fourni par les organisateurs), plafonnés à **24 Euros**. Pour les déplacements supérieurs à 500 km, l'indemnité est fixée à une 1/2 vacation, si le retour s'effectue le lendemain de l'épreuve pour nécessité d'éloignement ou d'impossibilité d'utilisation des transports en commun, le jour de l'arrivée de l'épreuve.
- Les notes de frais devront être **saisies dans l'outil dématérialisé Captio** avec les justificatifs scannés qui s'y rapportent.

CYCLISME - CYCLO-CROSS

FONCTION	TYPE D'ÉPREUVES					
	CALENDRIER UCI COUPE DU MONDE	CALENDRIER UCI CLASSE 1	CALENDRIER UCI CLASSE 2	CALENDRIER FFC	OFFICIELLES FFC CHPT DE FRANCE	CALENDRIER RÉGIONAL
ARBITRES (membres du jury avec Présidence UCI), INSPECTEURS ANTIDOPAGE UCI	105 €	105 €	105 €			
JUGES AUX ARRIVÉES ET CHRONOMÉTREURS FÉDÉRAUX OFFICIAINT DANS LES COLLÈGES CI-DESSUS	105 €	105 €	105 €			
ARBITRES COMPLÉMENTAIRES DÉSIGNÉ PAR LA FFC OFFICIAINT DANS LE COLLÈGE CI-DESSUS	80 €	80 €	80 €			
PRÉSIDENT DU JURY OU INSPECTEUR ANTIDOPAGE DÉSIGNÉS PAR LA FFC				80 €		
AUTRES MEMBRES DU COLLÈGE (désignation régionale)	Selon tarif régional en vigueur					
PRÉSIDENT + AUTRES MEMBRES DU COLLÈGE DÉSIGNÉS PAR LA FFC					80 €	
ESCORTE CONTRÔLE ANTIDOPAGE					40 €	
TOUTE DÉSIGNATION	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €	Selon tarif régional en vigueur

Renseignements divers :

- L'organisateur est tenu de fournir, si nécessité (déplacement éloigné), l'hébergement (chambre + dîner), dès la veille de l'épreuve pour toutes les épreuves des calendriers nationaux et internationaux.
- Montant de l'indemnité kilométrique FFC : **0,33 €** (plafonné à 1000 km Aller/Retour). Détailler le nombre de kilomètres et le trajet.
- Les plafonds de remboursement des hôtels sont de **100 € TTC/nuît** (petit déjeuner inclus) en Ile-de-France et **80 € TTC/nuît** (petit dej inclus) en province.
- Remboursement des frais de repas (si non fourni par les organisateurs), plafonnés à **24 Euros**. Pour les déplacements supérieurs à 500 km, l'indemnité est fixée à une 1/2 vacation, si le retour s'effectue le lendemain de l'épreuve pour nécessité d'éloignement ou d'impossibilité d'utilisation des transports en commun, le jour de l'arrivée de l'épreuve.
- Les notes de frais devront être **saisies dans l'outil dématérialisé Captio** avec les justificatifs scannés qui s'y rapportent.

VTT

FONCTION	TYPE D'ÉPREUVES				
	OFFICIELLES UCI*	OFFICIELLES FFC*	CALENDRIER UCI	CALENDRIER FFC**	CALENDRIER RÉGIONAL
PRÉSIDENT DÉSIGNÉ FFC	105 €	95 €	95 €	80 €	Selon tarif régional en vigueur
SECRÉTAIRE	105 €	95 €	95 €	80 €	Selon tarif régional en vigueur
AUTRES MEMBRES DU JURY	105 €	80 €	80 €	50 €	Selon tarif régional en vigueur
DÉSIGNATION RÉGIONALE		50 €	50 €	50 €	Selon tarif régional en vigueur

* Les épreuves officielles correspondent aux épreuves de «Coupes», de «Championnats» et le TFJV.

** Le calendrier FFC renvoie aux épreuves qui sont inscrites au calendrier national et qui ne sont pas inscrites au calendrier UCI.

Renseignements divers :

- Montant de l'indemnité kilométrique FFC : **0,33 €** (plafonné à 1000 km Aller/Retour). Détailler le nombre de kilomètres et le trajet.
- Les plafonds de remboursement des hôtels sont de **100 € TTC/nuit** (petit déjeuner inclus) en Ile-de-France et **80 € TTC/nuit** (petit dej inclus) en province.
- Remboursement des frais de repas (si non fourni par les organisateurs), plafonnés à **24 Euros**. Ce montant ne s'appliquant pas aux arbitres désignés dans les épreuves du calendrier UCI.
- Pour les déplacements supérieurs à 500 km, l'indemnité est fixée à une 1/2 vacation supplémentaire, si le retour s'effectue le lendemain de l'épreuve pour nécessité d'éloignement ou d'impossibilité d'utilisation des transports en commun, le jour de la fin de l'épreuve.
- Les notes de frais devront être **saisies dans l'outil dématérialisé Captio** avec les justificatifs scannés qui s'y rapportent.

BMX RACE & BMX FREESTYLE

FONCTION	TYPE D'ÉPREUVES		
	CALENDRIER INTERNATIONAL UCI	CALENDRIER NATIONAL FFC	CALENDRIER RÉGIONAL
ARBITRES DÉSIGNÉS PAR LA FFC, PRÉSIDENT DE JURY DE COURSES, ARBITRES ET JUGES, ADMINISTRATEUR (liste 1)	105 €	80 €	Selon tarif régional en vigueur
ESCORTE CONTRÔLE ANTIDOPAGE	40 €	40 €	Selon tarif régional en vigueur
AUTRES MEMBRES (désignation complémentaire régionale) (liste 2)		40 €	Selon tarif régional en vigueur

Les administrateurs qui seront chargés des inscriptions toucheront deux vacations supplémentaires pour le travail de préparation.

Renseignements divers :

- Le tarif s'entend par jour de course
- Montant de l'indemnité kilométrique FFC : **0,33 €** (plafonné à 1000 km Aller/Retour). Détailler le nombre de kilomètres et le trajet.
- Les plafonds de remboursement des hôtels sont de **100 € TTC/nuît** (petit déjeuner inclus) en Ile-de-France et **80 € TTC/nuît** (petit dej inclus) en province.
- Remboursement des frais de repas (si non fourni par les organisateurs), plafonnés à **24 Euros**.
- Pour les déplacements supérieurs à 500 km, l'indemnité est fixée à une 1/2 vacation supplémentaire, si le retour s'effectue le lendemain de l'épreuve pour nécessité d'éloignement ou d'impossibilité d'utilisation des transports en commun, le jour de la fin de l'épreuve.
- Les notes de frais devront être **saisies dans l'outil dématérialisé Captio** avec les justificatifs scannés qui s'y rapportent.